|  |  |
| --- | --- |
|  | **Chambre de Commerce et d’Industrie de Maine et Loire**  **Direction RSE**  **Service Achats**  8 bd du roi René - BP 60626  49006 Angers  Tél: 02.41.20.49.00 |
| **MARCHES DE FOURNITURES COURANTES ET SERVICES**  □ □ □ □ □ □ □ □ □ □  **2025RTPN2062**  **PROCEDURE ADAPTEE**  **FOURNITURE, INSTALLATION ET MISE EN SERVICE D’EQUIPEMENT NUMERIQUE POUR DEUX SALLES PROFESSIONNELLES DU CENTRE DE FORMATION PIERRE COINTREAU DE LA CCI de MAINE ET LOIRE**  □ □ □ □ □ □ □ □ □ □  **MEMOIRE TECHNIQUE** | |

MEMOIRE TECHNIQUE

Le présent mémoire technique a pour objet de juger la valeur technique de l’offre et les performances RSE de l’entreprise au moyen d’un questionnaire.

Ce mémoire doit être complété par l’Entreprise et **adapté aux particularités** du marché considéré.

Le candidat doit indiquer, par item, les dispositions qu'il compte adopter en complément des conditions figurant au cahier des charges.

Chacune des questions de « valeur technique » fera l’objet d’une notation entre 0 et 5 points. Chaque item est affecté d’un coefficient afin d’obtenir une note globale qui sera rapportée à 60 points.

Les renseignements indiqués dans le mémoire technique doivent être liés directement à l’objet du marché, et ne doivent pas être une simple énumération de l’organisation des moyens généraux de l’entreprise.

**Le présent mémoire technique doit obligatoirement être complété et signé par le candidat sous peine d’irrégularité de l’offre**

Les différents éléments demandés sont à renseigner sur le présent document en le complétant par des documents annexes quand ils sont exigés.

Si le candidat le souhaite, des documents complémentaires peuvent être joints (**en rapport direct avec l’objet du marché**).

En cas de sous-traitance, les sous-traitants s’engagent sur les éléments du mémoire technique du mandataire.

**Il est de plus rappelé que le présent mémoire technique est une pièce contractuelle du marché ; à ce titre, les informations et dispositions renseignées dans le présent document engagent contractuellement le titulaire quant au respect des moyens mis en œuvre pour l’exécution de ses prestations.**

Pour le critère « valeur technique » et pour chacun de ses sous-critères : une note de 0 à 5 sera attribuée au regard de l’échelle de notation suivante : 0 = aucune information ou hors sujet ; 1 = très inadaptée ; 2 = inadaptée ; 3 = standard ; 4 = très adaptée ; 5 = optimale / au-delà du besoin. Des ½ points pourront être accordés.

**LISTE DES ITEMS**

**QUALITE TECHNIQUE DE L’OFFRE (50 %) :**

1. Performance de la solution de vidéo projection (coefficient 10 – Note de 0 à 5)
2. Solution de captation et d’enregistrement son – image en lien avec les solutions numériques du Food Lab dans le cadre de la mise en œuvre du laboratoire d’analyse comportementale (coefficient 15 – Note de 0 à 5)
3. Simplicité d’utilisation du matériel et autonomie dans l’exploitation de l’équipement (coefficient 10 – Note de 0 à 5)
4. Délais de livraison et d’installation (**pour une date cible le 30 septembre 2025**) ; Qualité du SAV et délais de prise en charge ; Conditions de maintenance (coefficient 10 – Note de 0 à 5)
5. Formation des utilisateurs et accompagnement des équipes tout au long du projet (coefficient 5 – Note de 0 à 5)

**PERFORMANCES RSE (10%)**

**QUALITE TECHNIQUE DE L’OFFRE :**

1. Performance de la solution de vidéo projection (coefficient 10 – Note de 0 à 5)

*Fournir les descriptifs détaillés des matériels et des logiciels et de la solution proposée ainsi que les performances et capacités d’affichage atteignables (nombre de sources gérées, luminosité d’affichage, résolution, nombre de scénario d’affichage, taille des images…).*

*Descriptif d’implantation.*

**QUALITE TECHNIQUE DE L’OFFRE :**

1. Solution de captation et d’enregistrement son – image en lien avec les solutions numériques du Food Lab dans le cadre de la mise en œuvre du laboratoire d’analyse comportementale. Fournir les descriptifs détaillés des matériels et de la solution proposée ainsi que les performances (coefficient 15 – Note de 0 à 5)

**QUALITE TECHNIQUE DE L’OFFRE :**

1. Simplicité d’utilisation du matériel et autonomie dans l’exploitation de l’équipement (coefficient 10 – Note de 0 à 5)

**QUALITE TECHNIQUE DE L’OFFRE :**

1. Délais de livraison et d’installation (**pour une date cible le 30 septembre 2025**) ; Qualité du SAV et délais de prise en charge ; Conditions de maintenance (coefficient 10 – Note de 0 à 5)

*Détailler l’ensemble des conditions de SAV et de maintenance. Détailler le planning de réalisation du projet.*

**QUALITE TECHNIQUE DE L’OFFRE :**

1. Formation des utilisateurs ; accompagnement des équipes tout au long du projet (coefficient 5 – Note de 0 à *Détailler le programme, l’organisation et les modalités de formation. Détailler les actions prévues tout au long du projet auprès des équipes pédagogiques. Fourniture de documentation d’exploitation de la solution : simplifié à intermédiaire (au format numérique).*

**Performances RSE (coefficient 10 – Note de 0 à 5) :**

**Les actions environnementales et sociétales seront évaluées selon une grille de notation de 0 à 5 points selon l’exhaustivité des données fournies et la démonstration du lien avec l’objet du marché.**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Critères RSE** | | **Notation** | **ex de justificatifs** | **Réponses du candidat** |
| Social | Progression des individus dans l'entreprise. Développer les compétences en lien avec les prestations demandées (formation du personnel en lien avec l’objet du marché etc..) | Les éléments **sont factuels mesurables**, **documentés** et **le lien avec le marché est clairement établi** : 5 points ; **partiellement** documentés et ou **partiellement en lien** avec l’objet du marché 3 points ; non documenté et le lien avec le marché n’est pas démontré : pas de point. | Nombre de jours de formation du salarié ;  Thèmes traités en lien avec le marché |  |
| Favoriser l'insertion des personnes éloignées de l’emploi ou des jeunes diplômés | Profil des personnes impliquées sur le projet |  |
| Favoriser l’ergonomie et limiter l’accidentologie dans la production des équipements et leur utilisation | Mesures de prévention existantes, accueil et formation spécifique Sante et sécurité au travail ; déclaratif % / effectif ; extrait rapport annuel sur les accidents du travail, déclaration de troubles musculosquelettiques, etc. |  |
| Environnemental | Réduire l'impact de l'activité sur l'environnement ex :  valorisation des matériaux déposés dans le cadre du marché (diminution du suremballage des produits ; démarche bilan énergétique et carbone en entreprise) ;  limitation des nuisances sonores liées à l’utilisation des équipements ; indice de réparabilité | Modalité d’emballage des pièces, niveau sonore des équipements en cours d’utilisation, indice de réparabilité des équipements proposés, consommation énergétique estimée, éventuel programme d’écoconception associé, disponibilité des pièces détachées... |  |
| Economie / territorial | Développer les achats responsables (provenance des équipements et des fournisseurs habituels) | Les éléments **sont factuels mesurables**, **documentés** et **le lien avec le marché est clairement établi** : 5 points ; **partiellement** documentés et ou **partiellement en lien** avec l’objet du marché 3 points ; non documenté et le lien avec le marché n’est pas démontré : pas de point. | Politique de sourcing fournisseur, caractéristique qualité ou environnementale des produits fournis pour le marché. |  |
| Gouvernance | Démarche d'évaluation des clients | Outils de contrôles mis en place pour assurer la satisfaction de la CCI pour la prestation du marché, Modalités de mise en œuvre Garantie et SAV… |  |